



## **INFORMATION SUR LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier)**

### **Démarche générale de prise en compte des critères ESG**

Bien que sensibilisée à la question, GESTYS ne prend pas en compte à ce jour les critères sociaux, environnements et la qualité de la gouvernance (ESG) dans le processus de gestion de ses fonds car GESTYS ne souhaite pas, à ce jour, se contraindre aux critères ESG dans sa politique d'investissement, ne disposant ni des méthodes ni des bases de données adaptées lui permettant de procéder à une analyse approfondie des critères extra-financiers.

### **Contenu, fréquence et moyens d'information utilisés**

GESTYS met à disposition sur simple demande, auprès de la société de gestion, les informations relatives à la non prise en compte, à ce jour, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et les fait figurer dans le rapport annuel des fonds.

### **Informations périodiques des Fonds**

Les fonds gérés par GESTYS ne sont, au regard de ce qui précède, pas tenus de publier les informations périodiques relatives à l'ESG Investissement puisqu'ils ne prennent pas en compte, à ce jour, de critères ESG.

Mise à jour : septembre 2018